

De: DURAND Vanessa <vanessa.durand@centrevaldeloire.fr>
Envoyé: mardi 7 avril 2020 15:32
À: DURAND Vanessa
Cc: AUDOUIN Anne; MICHE Amanda; LAURENT Valerie; SEITE-BUDOR Anne
Objet: Message de la Vice-Présidente à l'attention des organismes de formation relatif aux formations « Parcours Métiers » et la saisie des heures en période de confinement COVID19

Pièces jointes: Process_sessionsPM_030420.pdf;
Logigramme_sessionsPM_confinement_030420.pdf; Certificat de réalisation HC distanciel_COVID19.docx; Formulaire aide au calcul HC distanciel_COVID19.xlsx

Importance: Haute

Madame, Monsieur,

La période de crise que nous vivons actuellement est inédite. Elle touche ou peut toucher personnellement chacun(e) d'entre nous, et j'espère sincèrement que vous, vos équipes et vos proches sont préservés de la maladie.

Cette crise peut également impacter durablement les activités économiques et remettre en question la dynamique positive qui était à l'œuvre en France et en région depuis 2015 en termes d'emploi. Elle nécessite l'engagement de tous, requestionne les façons de faire et suppose d'innover pour gérer l'urgence et permettre la pérennité d'un maximum d'activités.

Le champ de la formation continue n'échappe pas à cette dimension économique, j'en suis bien consciente. Vous êtes d'ailleurs nombreux à avoir répondu à l'enquête en ligne lancée le 31 mars avec la collaboration de Dév'UP (vous pouvez toujours y répondre, au travers du lien <https://devup.pro/formapro-covid19/>). Or, **plus que jamais, les compétences et l'énergie des acteurs de la formation seront nécessaires à l'heure de la reprise** : pour répondre aux besoins de compétences des entreprises dans des filières en tensions, pour relocaliser des activités en tirant les leçons de cette période inédite, et enfin pour relancer l'emploi et accompagner les reconversions de personnes qui auraient perdu leur travail.

Depuis le 16 mars, différents éléments vous ont été communiqués :

- dès le 16 mars, deux principes énoncés dans les courriers du Président BONNEAU : le maintien et la continuité de la rémunération des stagiaires entrés en formation, afin de rassurer les bénéficiaires, de sécuriser leur parcours de formation et de contribuer à favoriser une reprise dans de bonnes conditions ; la fermeture de l'accueil en centre et la poursuite des formations en distanciel, lorsque cela est possible et aussi longtemps que possible.
- des consignes relatives au recensement des solutions choisies pour les sessions, ou encore à la saisie adaptée des heures pour la rémunération des stagiaires sur l'outil RémuFP du prestataire Docaposte.
- une ressource au distanciel mise à votre disposition en région, au travers de la plateforme LMS Syfadis. Un accompagnement à la prise en main de cet outil vous étant proposé, *il est encore temps de rejoindre la dynamique autour de cette ressource qui restera à votre disposition dans les mois et années à venir, en manifestant votre intérêt à l'adresse suivante : accompagnementLMS@centrevaldeloire.fr.*

- un support de recensement des difficultés que vous pourriez rencontrer sur les certifications, au travers du document suivant : <https://1drv.ms/x/s!Ao4LMeafHoTYdzWwoQZV4N0Mak8?e=FFt5IG>. *N'hésitez pas à compléter vos premiers retours si possible d'ici le 10/4, afin que nous partagions ces éléments avec nos interlocuteurs nationaux et régionaux.*
- une mobilisation encouragée des VISA Libres Savoirs en FOAD au bénéfice des salariés en chômage partiel.

Pour tous ces sujets, **je tiens dès à présent à vous remercier pour le sérieux et la réactivité dont vous et vos équipes faites preuve dans vos retours auprès de nos services. Ils témoignent, une fois de plus, de la force de votre engagement aux côtés de la Région Centre-Val de Loire au bénéfice des compétences sur le territoire.**

Par ailleurs, des travaux sont organisés au niveau national, avec Jean-Marie MARX, Haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, la DGEFP et Régions de France. Les derniers échanges qui se sont tenus vendredi 3 avril m'ont permis de corroborer les hypothèses que j'avais émises avec la Direction de la Formation Professionnelle.

Aussi ai-je le plaisir, **dans ce cas avéré de force majeure, de vous adresser les modalités adaptées de mise en œuvre, de paiement et de contrôle du service fait des Parcours Métiers pendant cette période de confinement** (ci-après et en PJ).

- ➔ En fonction de la session et des contenus concernés, de vos capacités à la déployer en distanciel, des caractéristiques de vos publics, trois types de « forfait » d'heures en Centre vous sont proposés (90 %, 50 % à compter de 3 stagiaires ou 20 % des heures initialement programmées pour le groupe entier) pour déployer totalement ou partiellement en distanciel, ou encore pour « maintenir un contact » avec les stagiaires et sécuriser ainsi la reprise ;
- ➔ La suite ou la fin de la session suspendue ou de la session déployée en distanciel, devra être reprogrammée prioritairement par vos soins, dans les 21 jours ouvrés suivant la fin du confinement sanitaire et selon les consignes qui seront communiquées par le Gouvernement ;
- ➔ La reprise devra faire l'objet d'une évaluation des compétences acquises, pour apprécier l'opportunité d'un allongement possible des parcours, dans une limite de 10 % ou 20 % du parcours ciblé en fonction des situations et en optimisant par marché l'utilisation des bons de commande d'ores et déjà attribués ou en passe de l'être sur les différentes vagues ;
- ➔ Pour les marchés subséquents à quantité fixe, en fonction de vos reprogrammations et de la durée de la formation, des ajustements de date de fin par voie d'avenant pourraient s'avérer nécessaires. Il vous revient de vérifier ce point et de solliciter cet avenant de date le cas échéant auprès de la Direction de la formation professionnelle ;
- ➔ Les modalités de preuves sont allégées et adaptées : une attestation mensuelle unique par session remplace le certificat précédemment transmis, et il vous revient de conserver par devers vous un « faisceau d'indices » attestant des heures réalisées en cas de contrôle approfondi. *Concernant les actions éligibles FSE, les pièces obligatoires habituelles seront à transmettre (à l'exception des émargements), sous réserve des dispositions prévues par l'Union Européenne dans le cadre du contexte de crise sanitaire.*

Ces consignes doivent vous permettre de :

- **Questionner dans les meilleurs délais les options retenues pour chaque session « Parcours Métiers »**, en sécurisant les choix émis pour les sessions engagées au 13/03 ou en situation de démarrer (vos choix ne sont plus à actualiser sur le tableau OneDrive précédemment transmis, mais

à communiquer auprès de vos interlocuteurs habituels ou en lien avec le Référent territorial désigné comme contact privilégié pour votre organisme de formation) ;

- **Echanger avec les services régionaux** si vous le souhaitez **pour partager vos choix et vos modalités de déploiement du distanciel et/ou d'accompagnement** (auprès de vos interlocuteurs habituels ou en lien avec le Référent territorial désigné comme contact privilégié pour votre organisme de formation) ;
- **Déclarer les heures centre du mois de Mars sur EOS selon les principes évoqués, ainsi que de procéder à l'actualisation même temporaire des dates de sessions, dès à présent et d'ici le 17 avril ;**

En fonction des options retenues par le Gouvernement, nous reviendrons vers vous prochainement pour stabiliser les modalités juridiques de cette adaptation, par voie d'avenant ou d'arrêté.

En outre, je proposerai prochainement la mise en place d'une **Conférence des organismes de formation en région Centre-Val de Loire**, dont la première réunion au moins serait susceptible de se tenir en distanciel. Il s'agirait de recueillir vos témoignages et répondre à vos questionnements en cette période de crise sanitaire, d'échanger sur les réalités des stagiaires ou encore sur les dimensions de la multi-modalité, de mutualiser les initiatives et partager les pratiques intéressantes, de préparer l'avenir et d'envisager les mesures des sorties de confinement et d'évoquer un plan régional de relance.

Enfin, comme vous le savez et ainsi que présenté dans l'hémicycle du Conseil régional le 4 mars dernier, les consultations relatives au prochain Programme régional de formation 2021/2024 devaient être lancées la seconde quinzaine d'Avril pour un retour des offres à la fin du mois de Juin. Une information sera prochainement communiquée largement pour actualiser ce calendrier, en tenant compte tant de cette crise sanitaire que des enjeux à disposer d'une offre de formation renouvelée en 2021.

Je sais pouvoir compter sur vous et vos équipes, sur votre professionnalisme et capacité à innover, sur votre engagement auprès des stagiaires, pour que nous transformions au mieux cette crise en une opportunité régionale.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

Isabelle GAUDRON

Vice-Présidente du Conseil régional du Centre-Val de Loire

déléguée à la Formation Professionnelle, à l'Insertion et l'Orientation



Pièces jointes :

- *Process pour les sessions Parcours Métiers (PDF)*
- *Logigramme des choix possibles pour les sessions Parcours Métiers (PDF)*
- *Certificat de réalisation des HC en distanciel par session Parcours Métiers (word)*
- *Formulaire d'aide au calcul des HC à saisir sur EOS (excel)*